L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 2 OCTOBRE

UNE CONVERSATION DE M. THIERS

Ce qu'on va lire est emprunté à une correspondance du *Journal de Genève* ; il est à peine besoin de dire que nous lui en laissons toute la responsabilité :

Je viens de recevoir d'un de mes amis la relation détaillée d'une intéressante conversation qui aurait eu lieu ces jours derniers au Rigi-Kaltbad, entre M. Thiers et quelques Alsaciens venus pour lui présenter leurs hommages. Vos lecteurs me sauront quelque gré, je l'espère, de la leur communiquer. Dans les circonstances présentes plus que jamais, on regarde à M. Thiers :

A. S. K.—Etiez vous déjà venu au Righi, monsieur Thiers?

M. Thiers.—Oui, il y a vingt-quatre ans. Mais je n'ai pas fait l'ascension alors. Il a fallu que je prisse des cheveux blancs et des rhumatismes pour pouvoir grimper là-haut.

A. S. K.—Avez-vous observé la disposition géologique de ce pays?

M. Thiers.—Oh! je le connaissais de longue date par l'ouvrage d'Elie de Beaumont. Ce sol est composé de couches qui sont de formation récente.

A. S. K.—Pardon, cher collègue, ces couches, comme l'indique leur composition simple et grossière, sont d'une époque tout à fait ancienne. Je n'ai pas à vous l'apprendre; les nouvelles couches ne sont pas toujours les plus mauvaises, ni les plus anciennes les meilleures.

M. Thiers.—Oh! les anciennes couches, non vraiment! En ce moment, par exemple, en France, elles sont bien mauvaises, bien aveugles.

A. S. K.—Oui, monsieur Thiers; et j'ajouterai bien ingrates.

M. Thiers.—Non, non, croyez-le, cette qualification ne leur convient pas. La majorité s'est montrée irritée et passionnée comme une femme. Il lui en a coûté de me quitter. J'y ai compté, j'y vais compter encore un grand nombre d'amis; ils sont venus, avant le 24 mai, me voir l'un après l'autre et m'ont prédit leur défection, si je ne cédais pas sur deux points: l'intérieur et l'instruction publique. Je ne pouvais leur faire cette concession; elle froissait mes sentiments, mes convictions et mon honneur. Fâcher mon ami Jules Simon, admettre à sa place un de MM. les pèlerins c'eût été une action méprisable et une hypocrisie. A mon âge, on ne renie pas son passé. Si d'autres se sentent le courage d'atteler la France à la même idole que l'Espagne, libre à eux. C'est un reproche que la postérité ne pourra pas m'adresser. Je tolère et respecte toutes les convictions; mais favoriser certaines tendances qui triomphent à la Chambre,—jamais!

Pour en revenir à notre propos, j'étais sûr de la majorité en sacrifiant deux ministres ou même un seul, celui que je viens de nommer. Eh bien, je l'aurais fait, mal gré ma répugnance, si la libération du territoire n'avait pas été assurée.

J'aurais commis cette faute pour pouvoir rendre ce service. Car M. de Bismarck, qui a fait exécuter ponctuellement toutes les conditions de la paix, M. de Bismarck n'a consenti à faire la paix qu'avec moi.

Mais la paix, si laborieusement obtenue, était signée; l'évacuation certaine, je reprenais ma liberté: je secouais le joug qu'on voulait m'imposer, parce que je le trouvais odieux et ridicule.

O. S.—Grand malheur pour la France, car la voilà devenue la proie des partis.

M. Thiers.—La situation n'est pas désespérée. Les prétentions du comte de Chambord, les concessions énormes du comte de Paris ouvriront enfin les yeux aux orléanistes libéraux. Il y en a beaucoup de foncièrement honnêtes dans ce parti; mais la peur du radicalisme, la politique équivoque des princes leur ont fait perdre la tête et les ont poussés à se cramponner à la monarchie. Moi aussi j'aurais voulu cette forme de gouvernement; mais à l'anglaise. Que de fois j'ai dit au roi Louis-Philippe: "Je comprends la conduite de votre prédécesseur. C'était une pauvre tête. La camarilla le menait dans le sens de ses ambitions au risque de le pousser dans l'abîme. Mais vous, roi Louis Philippe, ne comprenez-vous pas que, plus vous vous effacerez, plus vous serez solide sur votre trône et que la seule durée de votre dynastie est une garantie de conservation pour notre pays?"—Mais le roi avait trop d'esprit: il sentait trop sa valeur personnelle pour consentir à cette politique, et ce fut la cause de nos malheurs.

Aujourd'hui, il faut de la sincérité. C'est la meilleure finesse. M. de Bismarck nous le prouve. Acceptez-vous un gouvernement constitutionnel? Acceptez-le franchement, complètement. Trouvez-vous qu'une mesure soit indispensable pour gouverner? Prenez la sans ambages.

Je vous en ai donné la preuve pendant que j'étais à la présidence. A peine au pouvoir j'eus deux objectifs: l'armée et les finances. Je vous le dis à la Chambre, et je le dis à M. de Bismark. Il voulut me faire des objections, des conditions de chiffres, de dates; je refusai absolument de me laisser limiter; je déclarai que je quitterais immédiatement le pouvoir s'il y avait une difficulté à ce sujet. Je ne veux pas vous faire la guerre, lui dis-je. Cela serait une folie. Nous n'avons ni l'argent, ni les hommes, ni la science que vous avez; mais je veux avoir une armée telle qu'il plaira au pays de l'avoir et de l'entretenir.—Et, messieurs, j'étais tout à fait sincère. Je ne veux pas de la guerre et je suis convaincu qu'elle n'est pas possible. Toutefois, il faut nous tenir prêts. Il pourrait survenir en Europe telle complication que je ne prévois pas, qu'il ne faudrait pas provoquer, mais qui, si elle éclatait spontanément, nous (je parle de nos neveux) mettrait à même de recouvrer les provinces perdues si elles nous restent moralement fidèles.

Eh bien, j'avais parlé dans ce sens à M. de Bismark; et, après un moment de silence, il me saisit la main et me dit: "Puisque c'est vous, je n'ai rien à vous refuser sur ce chapitre. Faites ce que vous jugerez à propos."

A. S. K. Pour moi, j'attribue la défection de certains membres du centre à d'autres mobiles politiques.

M. Thiers.—Oh! je n'affecterai pas une pruderie que je n'ai pas. Il y a des meneurs qui se sont tournés contre moi, après m'avoir beaucoup flatté, parce je n'avais pas à leur donner des préfectures, des ambassades, des charges plus ou moins brillantes.

Oh! si j'avais voulu faire des destitutions en masse, au profit des classes dirigeantes, leurs votes et ceux de leurs groupes m'étaient acquis. Mais j'ai voulu gouverner ni avec des hommes de parti, ni avec des hommes d'intrigues. Je me suis placé en dehors et au-dessus de toutes les factions pour éviter les factions.

J'ai pris Jules Simon, non à cause de ses opinions, mais à cause de ses capacités. De même, j'ai choisi Goulard, malgré ses accointances avec la droite. Mais il avait du talent, il plaisait aux Allemands; il a su manœuvrer habilement au milieu des écueils pendant les négociations de Francfort; je me suis dit: "Cet homme là nous sera utile au ministère." Qui le connaissait auparavant? Aussi m'a-t-il conservé une vive reconnaissance.

Mme Thiers.—Vous êtes bon, vous trouvez toujours moyen d'excuser tout le monde.

M. Thiers.—Je m'en suis rarement repenti. Je vous disais donc que j'ai cherché à gouverner en dehors de tous les partis. En ce moment, on cherche à gouverner avec les partis qui font nombre à la Chambre. Cette coalition ne tiendra pas, parce qu'il est impossible que l'un d'eux ne cherche pas à absorber les autres. Ceux-ci, se voyant joués, rompront l'alliance conclue contre eux.

Cette alliance n'a été possible que par l'élection de M. Barodet. Je n'ai rien personnellement contre ce député. Mais quelle force j'aurais eu si Paris m'avait donné Rémusat! Vous avez fait là une grande faute, messieurs de la gauche; vous saviez que je m'étais moralement engagé à ne pas laisser entamer la République tant que je serais au pouvoir. Je voulais vous la conserver.

On plait que le malade fût capable de vivre. Je l'avais mis debout, je le faisais marcher, et voilà que tout à coup vous le faites jeter par terre. Je ne dirai pas: je m'en lave les mains, mais je tiens à ce qu'on sache que je suis descendu du pouvoir sans amertume et que j'assiste à la crise actuelle sans découragement. Ce qui est mort ici-bas est bien mort.

Les champions même les plus fougueux du droit divin feraient hausser les épaules aux générations qu'ils prétendent imiter, si bien qu'une restauration si elle pouvait avoir lieu, m'inspirerait moins de crainte que de pitié. Ce serait le germe de nouvelles révolutions et dans notre patrie, c'est un mal, paraît-il, auquel il faut s'habituer.

A ce moment, ajoute la personne qui m'a envoyé cette relation et qui a assisté à l'entretien, M. Thiers se tut et se reposa. Nous causâmes encore un instant avec les dames; puis nous primes congé. M. Thiers nous tendit la main gauche, ayant la droite nouée par un rhumatisme.

A. S.

—

—AVIS AUX BUVEURS D'ABSINTHE: Le sieur Henri F...., garçon limonadier, demeurant rue Monsigny, professait pour cette liqueur un culte tout particulier.

Il ne voyait la vie qu'à travers un voile verdâtre, et qui, de jour en jour, s'épaississant, ne laissait plus à sa raison qu'une perception confuse de tout ce qui se passait autour de lui.

Non seulement son moral s'en était gravement affecté, mais encore son organisme s'était débilité à tel point que les chairs avaient acquis une sorte de diaphanéité, qui lui donnait une vague ressemblance avec un de ces pantins en baudruche suspendus aux devantures des marchands de jouets.

Puis, il était devenu sujet à de fréquentes hallucinations qui se terminaient presque toujours par des accès de folie furieuse pendant lesquels il était dangereux de l'approcher.

Avant-hier, F...... pris d'un de ces accès, se mit à pousser des hurlements terribles, et, le visage défait, les yeux hagards, l'écume à la bouche, il se roula par terre en proie à d'horribles convulsions, proférant des menaces contre tous ceux qui cherchaient à lui donner des secours.

Le docteur C.... appelé sur-le-champ auprès de ce malheureux, reconnut au premier examen, que sa fin était proche, et ne chercha alors qu'à adoucir ses derniers moments; quand F.... fut un peu calmé, on le transporta à l'hôpital où il est mort hier après une terrible agonie.

Et nunc erudimini....

Vous tous, pour qui cette terrible fée aux yeux verts a tant de charmes, voilà où en arrivent tous ses adorateurs.

FIGARO EN VACANCES.

LE BALCON,

Dialogue.

PERSONNAGES: M. THIERS, M. TRONCHON.

(La scène se passe à Paris, dans la célèbre usine de M. Tronchon.)

M. Thiers, entrant. — Bonjour, mon cher monsieur Tronchon.

M. Tronchon. — Bonjour, monsieur.

M. Thiers. — Monsieur, je ne sais pas si vous me connaissez? Je suis M. Thiers.

M. Tronchon. — M. Thiers! Ah! quel bonheur pour ma maison!... En quoi puis-je vous être utile.... ou agréable?

M. Thiers. — Vous allez le savoir. Je me doute pas que vous connaissiez la triste aventure qui m'est arrivée à Lucerne et dont tous les journaux ont parlé.

M. Tronchon. — Attendez.... oui.... il me semble.

M. Thiers. — Ma femme et ma belle-sœur ont voulu me faire mettre au balcon de l'hôtel pour parler au peuple; je m'y suis mis; mais la balustrade du balcon était si haute, si haute, et moi je suis si petit, si petit....

M. Tronchon. — Comme tous les grands hommes....

M. Thiers, continuant. — Que le peuple n'a pas pu me voir, ou du moins qu'il n'a pu voir que mon sommet argenté.

M. Tronchon. — En effet, maintenant, je me rappelle....

M. Thiers. — Je suis donc venu à vous, dans l'espérance que vous pourriez m'éviter à l'avenir d'aussi fâcheux accidents.

M. Tronchon. — Je le voudrais, mais je ne vois pas en quoi?...

M. Thiers. — Je vais vous le dire. Vous êtes fabricant d'objets en fer creux. Je voudrais que vous me fabriquassiez (mouvement de M. Tronchon) un balcon portatif à mon usage personnel, qu'il me fût aisé de transporter avec moi dans mes voyages et d'appliquer à mes fenêtres.

M. Tronchon. — Votre désir est bien facile à satisfaire; vous comptez donc user de cette méthode oratoire, qui consiste à parler sur un balcon?

M. Thiers. — C'est la vraie tribune populaire, celle qui convient à un pur républicain comme moi, fidèle aux principes de toute sa vie.

M. Tronchon. — Je comprends. Si vous voulez prendre la peine de me suivre, je pourrai vous montrer tout un assortiment de balcons d'un modèle tout nouveau, avec une petite tablette pour le mouchoir et une autre pour le verre d'eau sucrée.

M. Thiers. — Cela dépasse toutes mes espérances; voyons.

M. Tronchon. — En voici un que j'ai fabriqué pour M. Gambetta. Il me l'a laissé pour compte et je vous l'offre au prix de fabrique.

M. Thiers. — Non, j'aime bien Gambetta; mais il pourrait trouver mauvais que je prisse ses balcons, comme je trouverais mauvais qu'il se servit des miens.

M. Tronchon. — Je vois ce qu'il vous faut. Un joli petit balcon comme celui ci; il a à peine un mètre et demi de haut.

M. Thiers. — Y pensez-vous: ce serait une deuxième édition de mon balcon de Lucerne. On ne verra que mes cheveux.

M. Tronchon—Celui-ci vous ira mieux alors; il n'a qu'un mètre vingt-cinq, il ne dépassera pas l'épaule.

M. Thiers—Impossible, mon cher Tronchon. Alors on ne verra plus mes bras; j'aurais l'air d'être dans une baignoire.

M. Tronchon—Nous n'avons pas fini; j'ai encore un balcon,—un balcon de demoiselles; il ne dépasse pas un mètre; il vous ira au-dessous du sein.

M. Thiers c'est encore trop haut. Il me sera tout à fait impossible de me courber en deux pour saluer le peuple; je donnerais du nez contre la balustrade.

M. Tronchon—Alors un balcon qui irait à mi-corps....

M. Thiers—J'aurais l'air de Guignol.

M. Tronchon—Diable! je ne vois plus que ce balcon.... un peu petit....

M. Thiers—Comment, un peu petit? mais c'est un balcon d'enfant. J'aurais l'air d'être dans un chariot de baby.

M. Tronchon—Je commence à être fort embarrassé et je ne vois plus qu'un seul modèle à vous offrir. Ce serait de vous faire une sorte de place-forme avec une balustrade presque imperceptible, à ras de terre.

M. Thiers—Mais alors je tomberai! Malheureux! vous oubliez les mouvements oratoires, les pas fiévreux, les gestes à effet....

M. Tronchon—On pourrait y ajouter un matelas, que vous feriez placer dans la rue au moment opportun.

M. Thiers—Non, non, ce serait encore trop risqué.

M. Tronchon—Alors une ceinture qui vous tiendrait au mur.

M. Thiers—Pourquoi pas un trapez?

M. Tronchon—Ecoutez, je vous ai offert tout ce que j'avais, j'ai épuisé tout mon répertoire.

M. Thiers—Vous n'avez rien à m'offrir de plus pratique et de plus avantageux?

M. Tronchon—Ma foi, non.

M. Thiers—C'est bien. (Il soupire.) Alors je ne parlerai plus qu'au rez-de-chaussée.

—

LE CHEVAL DE RENFORT.

Une côte abrupte, laide à voir, dénudée, dévastée, rocailleuse, avec des fondrières, des précipices, des sentiers glissants; partout l'horreur et le désespoir. C'est la côte de la République.

Sur le chemin escarpé, un char ou plutôt une charrette poussée, tiraillée, traînée par les purs des purs. M. Gambetta sur le siège, M. Thiers dans le brancard. Ce char est historique; en route depuis '89, il a bien souvent versé. Quatre fois les chevaux poussifs se sont arrêtés en chemin, quatre fois les roues se sont enfoncées dans le limon; quatre fois le brancard s'est cassé et la charrette a dégringolé jusqu'en bas.

Les conducteurs ne se sont pas rebutés; ils ont réparé tant bien que mal les désastres occasionnés par tant de chutes; M. Gambetta a pris le fouet en main, le char s'est mis en branle, et l'espoir d'arriver au sommet de la côte anime les voyageurs.

—Marche! crie M. Gambetta; marche, monte, monte encore!

Et M. Thiers répond:

—Laissez-moi; je suis brisé de fatigue. N'ai-je donc pas encore fait assez de chemin? Je suis parti allègrement, heureux de porter sur mon dos Jules Simon, Jules Ferry et Ernest Picard. J'ai donné toutes les préfectures à vos amis, et j'ai choisi Barthélemy Saint-Hilaire pour confident.

—Monte, monte toujours, répond Gambetta.

—Je monte comme vous le désirez, mais je n'en puis plus. J'ai créé des journaux officieux, qui ont proclamé la République et qui l'ont chantée sur tous les tons. J'ai fait faire la Constitution Rivet; j'ai favorisé les élections du 18 juillet 1871; sans moi, Testelin n'aurait jamais été élu dans le département du Nord.

—Monte, monte encore, s'écrie Gambetta d'un ton fiévreux.

—Je ne fais pas autre chose, répond M. Thiers lamentablement; j'ai profité des moments d'inquiétude pour donner ma démission, à plusieurs reprises et, quand la majorité, préoccupée du pays, me suppliait de demeurer, j'ai toujours abusé de la situation pour obtenir quelque faveur pour vous autres. Je n'ai eu pour ministres que vos amis: Dufaure, Casimir Périer, Victor Lefranc, Léon Say.

—Monte, monte toujours, continue Gambetta.

—Jusqu'où, mon Dieu! jusqu'où? Ne suis-je pas monté trop haut? A quel escarpement ai-je dû arriver pour laisser passer, sans les empêcher, les banquets de Grenoble et de Chambéry, les libelles révolutionnaires? N'ai-je pas favorisé la circulation des commis-voyageurs de la dissolution; n'ai-je pas secondé et accueilli le pétitionnement; n'ai-je pas, pendant deux ans, manœuvré pour semer la discorde dans les partis conservateurs, afin de rendre la Chambre timide, impuissante et antipathique au pays?

—Monte donc, monte! monteras-tu, redouble Gambetta.

—Ne suis-je pas arrivé plus haut quand j'ai prononcé des discours où je disais que la République est la seule forme de gouvernement possible? N'étais-je pas tout entier à la gauche quand j'ai refusé de faire poursuivre M. Rane, et quand j'ai toujours évité de froisser les susceptibilités des hommes de la Commune? Ai-je jamais désavoué le moindre d'entre vous, et quand, dans une célèbre interpellation, on a voulu m'obliger à flétrir les oracles de balcon, ne me suis-je pas offert en holocauste plutôt que de trahir votre cause?

—Monte! monte! hurle l'impitoyable Gambetta.

—Hélas! me voici presque en haut.—Quand mon devoir de patriote, quand ma propre dignité me soufflait de me retirer après le 24 mai, comme Cincinnatus après sa victoire sur les Volsques, n'ai-je pas été à Belfort, pour quêter des applaudissements et des manifestations? N'ai-je pas écrit des lettres en réponse aux adresses qu'on m'envoie? N'ai-je pas provoqué des scandales, des bruits, des discours, des épîtres qui troublent le repos des villes et font la joie des mécontents et des tapageurs? N'ai-je pas souffert qu'on coule dans un moule qui représente ma tête des bouteilles de liqueurs, afin de me populariser dans le cœur de tous les électeurs de cabaret?

—Monte, monte encore et toujours, vocifère Gambetta.

—Je tire tant que je peux, je grimpe aussi haut que possible. Les voyages que je fais sous le prétexte de me reposer et de fuir la scène politique que sont-ils en réalité? Des moyens pour favoriser vos désirs. Je visite des pays républicains; je parle, j'écris, je reçois, je me montre. Je suis en Suisse où je n'ai garde de visiter un lac ou un glacier: il n'y a personne.—Je reste dans les centres qui ne sont pas curieux, mais qui autorisent le bruit, attroupent les populations et provoquent les manifestations.

—Monte encore, fait Gambatta plus doucement.

—Me voici tout en haut; je vous ai conduits à votre but. De l'autre côté, je ne vois que le précipice; l'abîme me semble affreux: monuments brûlés, société détruite, désordre, anarchie, bataille partout, voilà ce que je vois....

—Monte, monte, allons monte, reprend Gambetta avec force.

—J'obéis, mais je sens que le vertige me gagne.... il me semble que j'étais bien haut tout à l'heure, aussi haut que je pouvais l'être, qu'il pouvait plaire à mon ambition et à ma gloire.—Un pas encore, et c'est la chûte!

—N'importe! monte encore, clame Gambetta.

ALBERT MILLAUD.

—

LES MILLIONS.—Avez-vous remarqué avec quelle facilité nous en sommes venus à manier les millions?—sans que la moyenne des fortunes privées ait subi de notables modifications, il semble, à lire et à entendre nos contemporains, qu'un *million* soit un de ces êtres de fréquentation journalière que chacun compte parmi ses connaissances. On ne dit même plus d'un riche propriétaire qu'il est millionnaire;—il donc!—cela serait trop peu!—On dit maintenant: "Il a *tant* de millions."

Les décavés de toutes sortes, comme ceux qui n'ont jamais eu de *cave*, limitent aujourd'hui leur admiration et leur envie aux heureux qui comptent dans leurs caisses plusieurs de ces sommes autrefois formidables.

Un million, ce n'est après tout qu'une petite fortune, et volontiers ceux qui le possèdent parleraient d'*aurea mediocritas*.

Deux millions de diamants, c'est le déjeuner d'une Phryné. Un peuple qui vient de payer des milliards ne sait plus regarder qu'avec pitié cette modeste cassette.

Parlez-nous de M. Stewart, de New-York, qui arrive à Paris. A la bonne heure! Ecoutez ces détails:

M. A.-T. Stewart, l'un des plus grands négociants de New-York, où il jouit d'une fortune de 500 *millions de francs*, est une visite aussi intéressante pour notre pays que celle du shah de Perse. C'est à ce titre que son arrivée est digne d'être notée.

Mais la France, outre qu'elle est un des Etats les plus commerçants du monde, est aussi un de ceux qui portent le plus vaillamment le poids de la reconnaissance.

Nous n'avons pas oublié dans quelle pénurie de céréales la guerre nous avait mis; nous n'avons pas oublié non plus le secours que nous avons reçu alors de l'Angleterre.

Lorsque les Etats-Unis apprirent notre détresse, M. A.-T. Steward expédia immédiatement 40,000 *bushels* de farine (14,000 hectolitres), qui furent répartis à Roubaix, Lyon, Saint-Etienne.

Il faut de ces chiffres, aujourd'hui, pour attirer sur un homme, en même temps que la reconnaissance,—due aux plus modestes comme aux plus gigantesques bienfaits,—l'admiration générale.

Il faut des faits comme le suivant pour frapper aujourd'hui l'imagination française.

M. Stewart possède à New-York deux grands magasins, l'un de gros, l'autre de détails, en nouveautés, et dont chacun a la superficie, l'importance et l'éclat de nos magasins du Louvre.

Joignez à cela environ cinq cents maisons à New-York.—Que dites-vous du duc de Brunswick?

—

Le *Gaulois* publie le document suivant:

Conseil d'Etat.—Section du contentieux.

Recours.

Pour S. A. le prince Napoléon-Joseph Bonaparte, demeurant à Prangins, près Nyon (Suisse);

Contre une décision, en date du 17 juin 1873, par laquelle M. le ministre de la guerre, excédant ses pouvoirs, a déclaré que le nom du prince ne devait plus être porté sur la liste de l'état-major général de l'armée.

L'exposant conclut à ce qu'il plaise au conseil d'Etat:

Attendu que le prince Napoléon-Joseph Bonaparte est en possession légale de son grade de général de division;

Que ce grade lui a été conféré conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur en 1854;

Attendu, subsidiairement, que le décret qui, le 9 mars 1854, lui a conféré ce grade, ne fût-il pas conforme à ces dispositions, ce décret a été rendu régulièrement, et, dès lors, constitue un droit acquis;

Attendu, plus subsidiairement, que le grade conféré par un décret ne pourrait en tout tout cas être perdu, par conséquence d'une simple mesure ministérielle;

Par ces motifs et autres à suppléer dans le mémoire ampliatif qu'il se réserve de produire:

Annuler, pour excès de pouvoirs, la décision ministérielle du 17 juin 1873;

Ce faisant, dire que le prince Napoléon ne peut être dépossédé du grade de général de division qui lui appartient,

Dire, en tout cas, qu'il sera maintenu, à ce titre, sur la liste de l'état-major général de l'armée, tant qu'un décret régulièrement rendu, et contre lequel il se réserve, en tant que de besoin, toutes les voies de recours, n'aura pas annulé le décret du 9 mars 1854.

Production: Lettre décision attaquée du 17 juin 1873.

MASSÉNAT-DÉROCHE,
Docteur en droit, avocat au conseil.

INSTITUTIONS.

Avis.

COLLEGE DE SPRING HILL.

MOBILE, ALABAMA.

LA prochaine session de cette institution commencera le MARDI, 7 octobre prochain. On peut voir le vice-président, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, au Collège de l'Immaculée Conception, au coin des rues Commune et Baronne. Il partira pour Mobile, le 7, par le train de 8 heures du matin et se chargera des élèves qui lui seront confiés.

P. POURSINE & CO., Agents.
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1873.
30 sept—1us 7 oct

St-Aloysius Academy,

Sous la Direction des Frères du Sacré-Cœur,

AU COIN DES RUES CHARTRES ET QUARTIER.

CETTE institution commencera sa session, LUNDI, 29 septembre. Les études y sont commerciales. L'enseignement du français, de l'anglais, de l'allemand et de l'italien y est gratuit. Les élèves y sont reçus sans distinction d'opinions religieuses.

Pour plus de détails, s'adresser à l'Institution.
27 sept—7t

Collége St-Charles,

Au Grand Coteau, Lne.

LES classes recommenceront le LUNDI, 6 octobre. Pour plus de détails, s'adresser au Rév. L. CURIOZ, angle des rues Baronne et Commune. Il se chargera des élèves qui lui seront confiés.

25sept—15t

Collége de l'Immaculée Conception,

A l'angle des rues Baronne et Commune,

NOUVELLE-ORLÉANS.

LA session de cette institution commencera le 1er Octobre.

Les études se divisent en trois cours—préparatoire, commercial et classique.

Le français est enseigné dans les trois cours, sans frais additionnels.

Les élèves n'y sont admis qu'autant qu'ils savent lire et écrire.

– Prix. –

Pour le cours classique—\$10 par mois;
Pour le cours préparatoire et le cours commercial—\$5 par mois.

O. GAUTRELET, S. J.,
21 sept 1m Président.

Avis au Public.

LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la Baie St. Louis, commencera sa session de dix mois, le 16 septembre, 1873. Quelques officiers du Collége se rendront à la Nouvelle-Orléans plusieurs jours à l'avance, afin de prendre soin des élèves qui leur seront confiés. Les parents et les gardiens sont priés de tenir leurs enfants prêts pour l'ouverture de la session.

Pour prospectus et autres informations, s'adresser au Frère FLORIMOND, président, à la Baie St Louis, Miss., ou à l'Académie St. Louis de Gonzague, coin Chartres et Quartier.

20 août—2m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre
21août—4m

JEFFERSON ACADEMY,

43..........RUE BOURBON,..........43

Nouvelle-Orléans,

DIRIGÉ PAR

G. J. LORD.

La session de 1873-74, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.
20août 3mois

Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, je commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).

L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des instruments pour le lever des plans, des mappes, dessins, cartes, herbiers, musées, peintures, gravures, photographies, etc.

L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université qui s'y consacrent depuis quatre ans, ce qui offre aux élèves d'inappréciables avantages.

L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est stricte sans être trop sévère. Le collége possède des équipements pour l'armement complet de 100 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.

Uniforme: Pantalon gris, unique de même couleur, et képi bleu foncé.

Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.

Le service médical est confié à un médecin expérimenté.

L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.

Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, de la grammaire anglaise et de la géographie.

Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.

On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.

Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	\$100 00
Pension et domestiques	200 00
Blanchissage	30 00
Chauffage et éclairage	30 00
Livres, papier, etc.	30 00
Meubles	10 00
Dépenses éventuelles	10 00
Trois uniformes	50 00
Dépôt	10 00
Dépense totale	\$470 00

D. F. BOYD,
20 mai—6m Surintendant.

SPECTACLES, &c.

Académie de Musique.

SECONDE SEMAINE DE
Miss ALICE HARRISON,

qui paraîtra, dans la soirée,

AUJOURD'HUI, JEUDI,

et continuera à paraître, jusqu'à nouvel ordre, dans le magnifique drame, en cinq actes, intitulé

LITTLE BAREFOOT.

Samedi, à midi—MATINÉE DE LA LITTLE DETECTIVE.

Dimanche—La comédie de Miss MARTHA LAFITTE, intitulée FUN.

2oct—

L'Union Française.

Bureaux, rue St. Louis No. 2, Nouvelle-Orléans.

LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.
2 sept—tm—2fps

Bureau de la Compagnie "Bienville Oil Works Company" No 25 rue Carondelet.—Les actionnaires de cette Compagnie sont respectueusement priés de se présenter à ce Bureau le LUNDI treize d'octobre, à l'effet d'élire un Conseil de Directeurs pour servir l'année suivante.

A. BENJAMIN,
26 sept—jusq 13 oct Secrétaire.

Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.

No 46, rue Decatur.

LES actionnaires de cette Association sont respectueusement invités à se présenter au bureau de l'Association pour voter à l'élection des directeurs, qui aura lieu le 13 octobre 1873, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Par ordre du Président. A. SAULET,
25sept—18t Secrétaire.

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company.—Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1873.—Les actionnaires de cette compagnie sont respectueusement invités à se présenter au bureau de la dite compagnie, No 18 rue Royale, le vendredi, 17 octobre prochain, entre onze heures A. M. et deux heures P. M. pour donner leur vote sur une proposition de réduction du capital.

J. N. AUGUSTIN,
18 sept—1m Secrétaire.

Sun Mutuel Insurance Company

61 CAMP STREET.

Capital payé..........\$500,000
Actif à sa valeur au comptant...\$659,000

Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT.

Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT.

Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, MER et de RIVIÈRES aux taux les plus bas.—Elle règle promptement toutes les pertes au conditions les plus favorables.

DIRECTEURS:

John G. Gaines,	G. M. Bayly,
E. J. Hart,	James Byrnes,
Henry Renshaw,	J. L. Harris,
Hugh Wilson,	Lionel C. Levy,
B. Biscoe,	W. B. Schmidt,
I. N. Marks,	L. Alcus,
Charles Macready	E. B. Wheelock,
W. E. Seymour,	L. H. Joseph,
Richard Flower,	R. T. Tortan,
J. Weis,	Scott Matthes,
R. W. Taylor,	George Jonas,
J. C. Morris.	Isaac L. Haas.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
2 sout—3m

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS;

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT. HENRY BACAS,
Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 1 janv—1an

AYER'S
Hair Vigor,

Préparation d'Ayer pour rendre aux Cheveux leur Force et leur Couleur naturelles.

ELLE est à la fois agréable, saine et efficace. *Elle rend bientôt aux cheveux leur couleur primitive, le brillant et la fraîcheur de la jeunesse*; épaissit la chevelure éclaircie, arrête la chute des cheveux et, quelquefois, est un remède pour la calvitie. Rien ne peut faire repousser les cheveux quand les follicules sont détruites ou quand les glandes sont atrophiées ou pourries, mais ceux qui restent peuvent être sauvés par le HAIR VIGOR.

Au lieu de salir la chevelure par une matière pâteuse, le HAIR VIGOR la tient propre et la fortifie. En l'employant de temps en temps, elle empêche les cheveux de grisonner ou de tomber et prévient conséquemment la calvitie. La vitalité qu'il donne au cuir chevelu prévient la formation de peaux mortes qui est, souvent, si malpropre. Ne contenant aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations si nuisibles à la chevelure, le HAIR VIGOR ne peut faire que du bien à celle-ci. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne salit pas la batiste même, reste longtemps sur les cheveux, les fait briller et leur communique un parfum agréable.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co.,

Chimistes,

A LOWELL, MASS.

27 sept—2m—Mar J S

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les peaux mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur première vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,

NASHUA, N. H.

27 sept—1 an.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,

207..........Chartres Street..........207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.

SPÉCIALITÉS pour Noces, Baptêmes, Gâteaux et Pyramides pour Soirées, Pièces montées [illegible]. Bonbons fins assortis, Fruits glacés. Biscuits, Sucre et Cornets pour baptêmes. Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.

[illegible]

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest, Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 72—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires

61..........RUE TCHOUPITOULAS..........61

NOUVELLE-ORLÉANS.

20 juin—1an72

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73..........VIEILLE-LEVÉE..........73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.

22 oct—1an 2fps

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B. —Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19fév.—1a

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—Sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et sucre en poudre.

A. THOMSON & CO.,
No 44 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City.

A. THOMSON & CO.,
No 44 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Palmetto" "Pelican."

A. THOMPSON & CO.,
No 44 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO.,
No 44 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO.,
No 44 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO.,
No 44 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et caisses.

A. THOMSON & CO.
1 sept—1 an No 44 de la rue Tchoupitoulas.

E. DECHAMPS,

No. 20, de la rue St.-Louis, Nlle.-Orléans,

—Importateur de—

EAUX DE VIE et VINS français.
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSH FRUITS A L'EAU DE VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CÉLÈBRE AMER DES PYRÉNÉES.

6janv—1an 1/7

PRIX
DE
VIENNE

LA MACHINE A COUDRE, A NAVETTE,

—DE—

WILSON,

A REMPORTÉ LA

GRANDE MEDAILLE

ET LA

MEDAILLE D'HONNEUR

POUR LA

Meilleure Machine à Coudre,

LES MACHINES A COUDRE LES MIEUX FAITES.

La Maison a obtenu en outre trois MEDAILLES CO-OPERATIVES

POUR

Le meilleur jeu de harnais,
La meilleure selle,
La meilleure botte,
Le meilleur soulier,
Et le meilleur échantillon de couture de drap.

Aucune autre machine à coudre n'a reçu de prix pour sa valeur intrinsèque—ce que nous pouvons établir par des preuves qui se trouvent à nos bureaux. Les rapports qui disent le contraire sont faux.

Les machines se vendent payables tous les mois et à des conditions avantageuses.

SALLE DE VENTE:
Au No. 189 de la rue du Canal,
Nouvelle-Orléans.

A vendre, également, à Galveston, Texas, et à Memphis, Tenn.
10 sept—3m—mer et dim

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

1oct—6m PPMaJ.S.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste. Un ratelier de DENTS (à la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour \$25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base vulcanite, et n'occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. 1avr[illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRIER, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de 8 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement.

Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

\$20..........les Ratelière...........\$

—Prix ordinaire \$30—

LE DR. GEO. F. MALONEY, No 139 de la rue du Canal, près la rue Baronne, pose des Ratelières à \$20 avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il rétablit les vieux ratelières et garantit son travail. Les prix sont moins élevés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. [illegible]

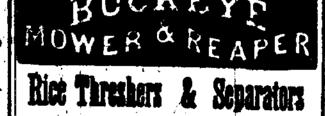

Rice Threshers & Separators

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER.

SULKY HORSE HAY RAKS,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES

A vendre par

L. H. GENNERELLY & Co.,
N. O. Agricultural Warehouse,
24 Natchez Street.

9 août—3m M p s V&O

DIVERS.

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, ont été dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'une circulaire de M. le ministre de la justice, leur ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'en reçu de la demande qu'ils en feront à tout agent consulaire de France avec mention exacte de leurs âges, professions, prénoms, date et lieu de naissance, il leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

4avril—60[illegible]

LE SAPOLIO

D'ENOCH MORGAN'S SONS

remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO

économise les gages d'un [illegible]. Faites-en l'essai.

LE SAPOLIO

pour les fenêtres est meilleur que le blanc en l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO

nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO

nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraflures.

LE SAPOLIO

polit la ferblanterie mieux que tout le savon et le sable. Il fait briller comme l'argent.

LE SAPOLIO

polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO

est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO

enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO

enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN

c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN

lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN

Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN

Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN

Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien de mieux que lui pour les forgerons, les mineurs, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO
POUR LA MAIN

Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,
20 PARK PLACE, N. Y.
ou au No 78, rue Gravier, Nlle-Orléans, La.
7 sept—3m—vdo

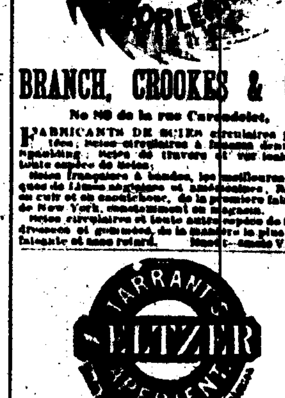

BRANCH, CROOKES & Co.,

No 80 de la rue Carondelet,

FABRICANTS DE SCIES circulaires patentées; Scies-circulaires à fausses dents, se [illegible]; scies de travers et sur toutes, et toute espèce de scies.

Scies françaises à bandes, les meilleures marques de limes anglaises et américaines. Bandes de cuir et en caoutchouc, de la première fabrique de New York, constamment en magasin.

Scies circulaires et toute autre espèce de Scies, dressées et gommées, de la manière la plus solide, fabriquées et sans retard.

[illegible]

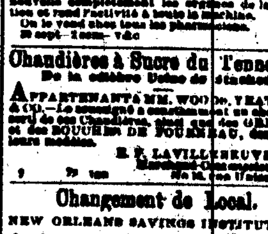

CENT SYMPTOMES ET UNE GUÉRISON. Il n'est pas un symptôme des maladies connues que le dyspeptique n'éprouve pas. Il est bilieux, nerveux, a des violentes palpitations, commence la maladie de cœur, a de fortes douleurs de tête, est constipé ou sujet à diarrhée et aux attaques de dysenterie. Chaque organe sympathise avec l'estomac malade et la mettre parfait.

L'APERITIF AU SELTZ EFFERVESCENT, DE TARRANT

soulage immédiatement; si l'on persévère, il renouvelle complètement les organes de la digestion et rend l'activité à toute la machine. On le vend chez tous les pharmaciens.

20 sept—1oem—vdo

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de [illegible]

APPARTENANT A MM. WOOD, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
No 16, rue Union.

Changement de Local.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION.

(Institution d'Epargnes de la Nlle-Orléans.)

Incorporée en 1855.

Cette institution a été transférée à la nouvelle Maison de Banque, No. 156 rue du Canal.

INTERETS PAYABLES SUR DEPOTS.

SAM. JONES JR., Trésorier.
L. F. GENERES, Président

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer,	L. F. Généres,
David Urquhart,	George Jonas,
J. O. Gaines,	T. A. Adams,
Carl Kohn,	Thomas Allen Clarke,
Christian Schneider,	Chas. J. Leeds,
Saml. Jamison.	

30 sept—1an—ven dim mar

BROOK STEAM RICE MILL.

MOULIN A RIZ, A VAPEUR,

Nos 21 et 23 de la rue Tchoupitoulas, 34 et 36 de la rue Fourbor.

ALLEN BROS.,

Propriétaires.

C'EST le plus grand moulin de l'Etat et on garantit qu'il nettoie le riz aussi bien qu'aucune machine du monde.

Les ordres des planteurs y seront promptement remplis et la satisfaction est garantie aux termes et aux expéditeurs.

TH. FROIS & CO.

Crescent City Vinegar Manufactory.

VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT,
VINAIGRE CATAWBA,
VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE,
VINAIGRE ORDINAIRE,

En barils et demi-barils délivrés à domicile sans frais de charroi et au plus bas prix du marché.

34..... Rue Bienville..... 34

ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVÉE.

1er sept—1an—D,Ma,J

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

EST un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet,
[illegible] Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 56...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 56

Encoignure Bienville.

Manufacture à Vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame Veuve C. W. PAYDON vs CYRUS MARTIN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,226.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI, trente-et-un octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé à Milneburg, en cette paroisse, et désigné par le numéro sept, dans l'îlet numéro Cent Soixante-Deux, d'après le plan de Milneburg, dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat de la Louisiane, daté du 14 mai 1831, une copie duquel plan est annexé à un acte au rapport de Felix Percy, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 20 mai 1868. Le dit terrain mesure soixante pieds de face à la rue de Fortune, entre celles Columbia et Frankfort, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 29 juin 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
30 sept—31 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PEUPLE vs CASIMIR CARITE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,320—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, trente et un (31) octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1° Un terrain situé au faubourg Washington, Troisième District de cette ville, et par désigné par le numéro "Un" en l'acte au rapport d'Alexis Roberts, notaire public en cette ville, en date du 20 mai 1869 et par le numéro "Onze" dans tous les titres précédents, dans l'îlet numéro Trois, borné par les rues du Port, Casacalvo (aujourd'hui Royale), des Architectes et St. Ferdinand, conformément au plan dressé par L. Pilié, ci-devant député voyer, le 17 mars 1851 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-six pieds six pouces et demi de face à la rue Casacalvo (aujourd'hui Royale) sur cent trente huit pieds, un pouce et demi lignes de profondeur et face à la rue, &c.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

2° Un autre terrain situé dans les mêmes faubourg, District et îlot, désigné par le numéro "Douze", mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds trois pouces de face sur chacune des dites rues Casacalvo (aujourd'hui Royale) et des Architectes, sur cent trente huit pieds et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles, suivant le plan dressé par Louis Pilié, ci-devant voyer, le 17 mars 1851 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Les propriétés sus décrites appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Bernard Seguin, par acte au rapport de Chs. Victor Foulon, notaire public en cette ville, en date du 18 septembre 1869.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
30 sept—31 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALFRED BEAUFEU vs F. A. THIERRY

CINQUIEME COUR DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans—No 4,226.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Abadie, White, Broad et Onzaga, commençant à la distance de soixante-sept pieds de l'encoignure de la rue White, et mesurant, mesure américaine, trente-trois pieds de face à la rue Abadie, sur cent pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le dit terrain est composé des portions inférieures de quatre terrains désignés par les numéros cinq, six, sept et huit, d'après un plan dressé par A. D'Hemecourt, voyer, le 12 d'octobre, 1867, et déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Bayelin, suivant acte au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 13 août, 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
5sept—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

E. BERMUDEZ vs. PEDRO MOLIERE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5,116—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, onze octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Union, des Français, Dauphine, (autrefois des Grands Hommes), Bourgogne (autrefois de l'Amour), et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue de l'Union, sur cent quarante-deux pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de Gabriel Montel, suivant acte au rapport de Andre D. Doriocourt, notaire public, en cette ville, en date du 24 avril 1872.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété ci-dessus décrite, chacun de la somme de quatre cent cinq piastres, tous deux datés du 4 avril 1872, et portant intérêt de la date jusqu'au paiement au taux de huit pour cent l'an, et payables respectivement à deux et trois ans de date, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
10 sept—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

G. L. LORANGER vs J. A. CHAMBERS, JEAN DIBOS vs JOSEPH AUGUSTE CHAMBERS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos. 4,590 et 4,591.—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Urquhart, Morales et des Champs Elysées, et désignés par les numéros Un, Deux, Trois et quatre; mesurant chacun vingt six (26) pieds dix (10) pouces de face à la rue Marigny, sur cent dix (110) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de profondeur, et formant ensemble cent sept pieds de face à la rue Marigny. Un formé l'angle des rues Marigny et Urquhart.

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jacob Ott, suivant acte au rapport de E. Barnett, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 25 juillet 1868.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
15 sept—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

BARBARA WANNER, veuve d'Anton Ebert vs. OSCAR BERCIAS, tuteur de la mineure Alice Lambert Ebert et al.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 4,244.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine Portion de Terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad et Columbus et le Chemin du Bayou. La dite portion de terre forme l'angle des rues Dorgenois et Columbus et mesure américaine, cent vingt sept pieds cinq pouces quatre lignes de face à la rue Dorgenois, sur cent vingt-huit pieds onze pouces quatre lignes de profondeur et face à la rue Columbus et cent vingt-sept pieds six pouces de largeur dans la ligne de derrière.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
22 sept—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

Robert K. Callender vs. Patrick Coffey.

SIXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 4082—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt et un octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux portions de terre contiguës, situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson et Lapiane, et de le Chemin du Bayou, et mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Villeré, sur cinquante pieds de profondeur.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte de renonciation à la succession de Joseph Maliba au défendeur en date du 23 juin 1870 au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
8sept—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Nicholas Daunoy vs Charles Bendix.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,371—En vertu d'un writ de saisie en vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt et un (21) octobre 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1° La moitié d'un certain terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet numéro trente deux, borné par les rues Conti, St-Louis, des Marais et Villeré, et mesurant trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt-huit pieds neuf pouces de profondeur, mesure française, suivant plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, le 20 de novembre 1867, et annexé à un acte au rapport de F. de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 20 décembre 1867. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Wm. C. Dennis, suivant acte au rapport de E. G. Gottschalk, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 octobre 1869.

2° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Dryades, Baronne et Terpsichore, étant partie du terrain No Cinq (5) dans l'îlet No quatre vingt treize (93), suivant le plan de la ville du faubourg de l'Annonciation, déposé au Greffe de la Cour, et ci-devant notaire public en cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Melpomène sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur pour s'en être rendu adjudicataire à une vente publique faite le 29 de mars 1867, par le Marshal des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
25 sept—31 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Remblayez vos Terrains.

UNE OCCASION RARE.

LA Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain de la Louisiane ayant reçu de la ville la terre retirée du canal de l'Avenue Carondelet, se charge de remblayer, à des prix raisonnables, tous les terrains bas du voisinage. C'est une occasion que les propriétaires n'auront plus, car ils peuvent en ce moment faire remblayer leurs terrains moyennant un tiers de ce que le remblai leur coûtera après que la quantité de terre dont on dispose sera épuisée. Cette quantité étant limitée, ce sera faire bien de s'adresser, sans retard, aux bureaux de la Compagnie, No 37 de la rue Carondelet.

[illegible]

Avis.

LA Compagnie s'adressera à la Banque Nationale de l'Etat, en temps convenable, pour un nouveau certificat d'action No 382, en date du 26 décembre 1866, pour trois actions, en remplacement du certificat original qui a été perdu par elle.

Veuve DÉSIRÉE DUFART.
Nlle-Orléans, 7 août 1873.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Reçus directement des consignataires.

PAR VINCENT & CO.—Au Nos 42 et 44 de la rue de la Douane.—VENDREDI, 3 octobre, à 10 heures, il sera vendu—

600 caisses, Bottes, Souliers et Brodequins.

— Comprenant —

Congress buff et veau, balmorals et Jersey ties pour hommes.

Pantoufles serge, prunelle, maroquins, etc., pour dames et demoiselles.

Bottes de différentes qualités pour hommes et jeunes gens. 1 oct.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

Lingerie, Bonneterie, Gants, Manteaux.

PAR VINCENT & CO. — Encanteurs. — Nos 42 et 44 de la rue de la Douane.—JEUDI, 2 octobre 1873, à 10 heures, il sera vendu—

Marchandises sèches étrangères et américaines, Lingerie, Bonneterie, Gants, Manteaux, &c., &c.

1 oct

PAR E. ROGER & CO.

600 caisses bottes, souliers et brodequins.

Grand assortiment pour hommes, femmes et enfants.

PAR E. ROGER & CO—E. Samory, encanteur.—JEUDI, 2 octobre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, No 43 rue Decatur—

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Grand assortiment dans lequel se trouvent Pebolaire, Congress prunelle, cloqués et chevreau, Pantoufles pour dame et demoiselles, Guêtres et Bottes cousues pour hommes et garçons, Brodequins, Souliers d'enfants de Philadelphie et autres articles en demande.

Conditions—Comptant. 1eroct

PAR S. GUINAULT.

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, JEUDI, 2 octobre 1873, il sera vendu à 11 heures du matin, sur l'Avenue de Carrollton, entre Canal et Commune, à l'écurie de Monsieur—

La vacherie de Pierre Soubiase, comprenant 8 vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler, 1 cheval, 1 charrette à lait avec la clientèle et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Au-dessous de \$100 comptant et au-dessus de \$100, six mois de crédit, en billets endossés sur place, à la satisfaction du vendeur.

30sept—2t

Vente positive de trois propriétés, dans le Second District, rue St.-Philippe, Nos 35 et 36, 114 et 116, rue de l'Hôpital.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse —SAMEDI, 4 octobre 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale.—

1. Un lot de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital, sur 90 pieds de profondeur, entre les rues Bourbon et Dauphine.—Ensemble une Maison Nos 114 et 116, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine double, deux citernes, deux latrines, &c., &c. Le tout divisé en deux logements et loué \$80 par mois.

2. Un lot de terre mesurant mesure française, 30 pieds de face à la rue St.-Philippe, sur 90 pieds de profondeur, entre les rues Royale et Bourbon. Ensemble une maison en briques No 36, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine haute en briques de 4 chambres, water-works, latrines, &c., &c. Loué \$55 par mois.

3. Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St. Philippe, entre les rues Royale et Chartres, sur une profondeur de 90 pieds 2 pouces. Ensemble une maison No 35, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine haute en briques de six chambres, water-works, latrines, &c., &c. Loué \$55 par mois.

Voir les plans exposés à la Bourse.

CONDITIONS.—Moitié comptant, balance à un et deux ans de crédit, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque. Les acquéreurs se soumettront à toutes les clauses pénales d'usage, ainsi que le paiement des taxes pour l'année courante.

Actes de ventes pardevant Théod. Guiznce, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 sept—

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien,

A l'angle de la rue Douane et du Passage de la Bourse.

VIENT d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORGET ancien restaurateur bien connu, au LUNCH chaud qui sera servi tous les jours de onze heures du matin à une heure P. M.

Un second lunch sera servi de 4 heures de l'après midi à 7 heures—Prix 25 cts.

Cette maison se recommande par l'abondance et la qualité des mets. Bon lait, bon café matin et soir.

La BAR est pourvue de Vins et Liqueurs de premier choix. HUITRES toujours fraîches.

Pendant le Lunch, les consommations sont à 15 cents et en dehors à 10 cents. 26sept—1an

RESTAURANT FRANÇAIS

A LA MOBILE,

TENU PAR J. PACTEAU,

(Successeur de Louis J. Dumat)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.
15 avril—6m

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix, tout ce qu'il faut pour les malades, les Marie-[illegible]

Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la nuit ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE

De la Vallée du Mississipi.

COLLINS & BAQUIE,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississipi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane, nos bureaux, au No 3 de la rue Carondelet, Nouvelle Orléans. 22 mai—6m

APPAREIL PERFECTIONNÉ

—DU—

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'encan au No. 2 du Triangle Building et No. 2½ de la rue Poters (autrefois Nouvelle Levée) entre les rues Dalord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant.
Lock Box 706 du bureau de la Poste

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par la METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessus du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

T. D. VAN HORN, Caissier.
4 juil—1an

REMISE A NEUF

DE TOUT VETEMENT D'HOMMES ET D'ENFANTS.

Teintures en toute couleur—Nettoyages.

Nous prévenons nos clients et le public en général que nous venons d'ajouter à notre Teinturerie d'articles neufs un département spécial, sous la surveillance de deux tailleurs expérimentés, pour le pressage et les petites réparations à faire aux objets que nous recevons soit pour teindre, soit pour nettoyer et ce, moyennant une augmentation de prix insignifiante. Nous garantissons donc le fini de nos articles, qui n'auront ainsi ni doublures ni boutons en mauvais état, et pourront être portés en sortant de nos mains. Nous nous chargeons aussi de la remise des cols, des doublures, etc., lorsqu'il est nécessaire, aux prix les plus réduits comme travail et fournitures.

EN CAS DE DEPART OU DE DEUIL les objets sont rendus dans les 24 heures.

Notre dépôt en ville est rue du Canal No 223, près Remparts.

E. BOURSIER & Co.

N. B.—Pour les ordres de la ville et de la campagne on est prié de les adresser à notre maison, Avenue Louisiane No 34.

11 sept—1m Mar J. D.

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française,

Messieurs et chers compagnons, etc.,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche du travail, s'est élevé à ceux:

Hommes.......................377
Femmes.......................48

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 23[illegible], soit:

Hommes.......................187
Femmes.......................20

Il a délivré 125 Bons de logement et 380 Bons de repas.

20 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, ces secours en espèces n'ont été distribués que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ \$60, dont la majeure partie a été affectée à l'impossibilité d'entrée ou d'exécution du travail.

Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 25 élèves de tout âge. Fait au point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celle des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer nombre des services rendus par le Bureau, qui échappent à toutes espèces de classifications: renseignements, demandes, conduites aux bateaux et chemins de fer, correspondances, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats qui parlent par eux-mêmes, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, de tout temps, ont été l'une des qualités dominantes de la race française.

Notre société a pour but la bienfaisance pour l'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de ressources limitées dont elle dispose, elle avait entre les mains un actif plus important. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et auxquels il faudrait aller, ne peuvent, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles doivent l'être.

Aidez nous donc à élargir notre cercle et augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Que les indifférents secouent leur égoïsme! que leur pensée aille à ceux qui souffrent, et que bientôt, pour l'honneur de notre population, il ne soit pas un Français qui refuse à ses compatriotes dans le malheur les cinquante cents par mois que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre:

Le Vice-Président,
H. SALOMON.
Le Secrétaire adjoint,
A. DE MONTLUZIN.
Le Trésorier,
5 juin J. B. SÉGUIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

400 lots Linge de clientèle.

300 lots Lingerie, Chapeaux et Casquettes.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. LEVY, encanteur.—Salle d'encan au No 25 de la rue de Chartres.—JEUDI, 2 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 lots Linge de clientèle, formant un assortiment régulier qui sera vendu sans aucune réserve quelconque.

300 lots Lingerie, Bonneterie, Chapeaux et Casquettes.

Conditions à la vente. 1er oct

PAR EUGENE TOURNE

Café. Café.

En échoner VICENTE, de Veracruz.

PAR EUGENE TOURNE.—JEUDI, 2 octobre 1873, à 11 heures A. M., au No 10 rue Conception, coin Front, il sera vendu—

25 balles Café Cordova,

25 sacs do. do.

Le tout à la convenance des acheteurs. Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 1eroct

PAR D. E. MORPHY.

Marchandises retirées des magasins de E. Bluchky.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 4 octobre 1873, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, No 95 et 100 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—

Paux de chèvre françaises, peluche, velours, soie, franges, cuir, meubles, cordes et ficelle, cuir, boucles, toiles et couvertures de maroquin, lave-marchés, bottes à papier, etc.

Conditions—Comptant. 2 oct.

Foin, Avoine en gerbe et paille.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, JEUDI, 2 octobre 1873, à 10 heures et demie du matin, sur la Levée, au pied de la rue Julia, pour le compte de qui il appartiendra—

200 balles foin,
50 Avoine en gerbes,
1 lot dito en paille.

Conditions à la vente. 1er oct.

PAR ALBERT PAUL.

Propriété de valeur à l'encan.

Succession de Veuve François Rochiou.

PAR ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 55 Passage de la Bourse.—SAMEDI, le 4 octobre 1873, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'encan public—

Cette agréable résidence en briques, à deux étages, désignée par le No 61 de la rue de l'Esplanade, entre Royale et Chartres. Le terrain mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur entre lignes parallèles de 165 pieds 7 pouces.

Pour les conditions de la vente et autres détails, voir le New Orleans Republican. Le plan de la dite propriété est exposé à la Bourse des Encanteurs.

Acte de vente et les timbres des Etats-Unis, etc., pardevant Abel Dreyfous, notaire public.

20 sept—21, 3, 4oct.

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 24 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. Beaux de qualité supérieure. Savon de toilette extra à \$1 la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Parapluies sans pareils. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DÉTAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine

\$5.000 à celui qui prouvera ... [illegible]

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la beauté toujours jeune. Elle a été donnée à Mme MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 108 ans.

Nouveaux procédés pour teindre les cheveux en beau noir. Spécialité pour la coiffure des dames.

7 nov—1an—D Me V

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { \$[illegible] / \$[illegible]

PRIX DU BILLET:

\$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. [illegible]

Bureau Consolidé des Terres des Etats-Unis,

20 août 1873.

AVIS.—A tous ceux que cela peut concerner: Attendu que l'Etat de la Louisiane, en vertu de la loi du 2 mars 1849, réclame les terres ci-après décrites; attendu que certaines autres réclamations aux dites terres ont été présentées à ce bureau en vertu de la loi du 23 juin 1860—avis est donné aux personnes qui auraient des réclamations contraires, de les présenter, avec les preuves à l'appui, à ce bureau, d'ici au 20 novembre 1873, époque à laquelle il sera fait un rapport conformément aux instructions du commissaire du bureau général des terres, à Washington, D. C., en date du 21 août 1873.

Toutes les sections 3, 15, 16, 17; les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de la section 27; toutes les sections 21, 22, 24, 25, 26; les lots 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la section 29; toutes les sections 30, 31, 36 et 36 du Township No 12 Sud du Range No 12 Est du District Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississippi, situés des deux côtés du Nouveau Canal, bornés par le Lac Pontchartrain au Nord, le Bayou St-Jean à l'Est et Hauser Brothers à l'Ouest.

HARRY LOTT, Préposé à l'Enregistrement.
JULIAN NEVILLE, Receveur.
30 août—3m

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

150 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUDRY, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ayant exercé en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement ses clientes qu'elle vient de reprendre toutes les ... [illegible]

Mme Baudry profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit ses pensionnaires pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.

Consultations gratuites tous les jours de 10 heures du matin à 2 h. P. M. H. BAUDRY
[illegible]

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—OCTOBRE 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, toute personne qui connaîtrait leur adresse est priée d'en donner avis au Consulat:

A	L
Abris Pauline, dite Mélanie.	Lambrun François.
Avril (Mme) née Mehe-Desporte.	Lapeyre Louis Jean.
B	Lafargue Jeannette.
Bayer (Mme Vve)	M
Bordes (les époux)	Meaillard Joseph.
Bonnecaze Emile.	Marchal Jn-Bte.
Berry Honoré.	Micaud (Mlle) née Abris.
Bernard Claude François.	Mabille (Mme) née Bertha.
C	Mauvin, mari de Closs...
Canet Auguste.	N
Ciment Laurent et Méliques.	Nansot (Mme Vve) née Gazon.
Closset Xavier.	P
Cousin François.	Peyronnet Camille et Lucien.
Courtois François.	Portier Léonard.
D	Pescal Pierre.
Dandrea (Mme) née Lapouillerie.	Pernot Pierre.
Dupuis Joseph.	Pavoyer Jean.
Delbouillain Pierre-Benjamin.	R
Duran Théodore et Baptiste.	Renaud Félix.
F	Roudier (Mlle) Rose.
Fournier Henri-Elie.	Ruffier (les frères).
Fabry (Mme Vve).	S
G	Schlatter Pauline (les deux...).
Gaston Jn.-Bte.	Schneider Chs.-Henri.
Gouzier (Mme) née Marchal.	T
Gabard Joseph dit Emile.	Trolle François-Marie.
H	Tarry Pierre.
Hinet (Mlle) Pamela.	V
	Vandenberghe Pierre.

Le Chancelier du Consulat de France, chez [illegible] de Louis, No 21, recevra de ... [illegible] ... heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

L'Abeille ... JEUDI MA...

FEUI...
LA DERN...
DE